

Consultation Équipementier France Judo Olympiade 2025-2028

Date limite de dépôt des dossiers : 21 juin 2024 à 12h (heure de Paris)



## SOMMAIRE

#### **INTRODUCTION: FRANCE JUDO**

- 1. DONNEUR D'ORDRE ET PÉRIMÈTRE DE LA CONSULTATION
- 2. OBJET DE LA CONSULTATION
- 3. DROITS MARKETING
- 4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE
- 5. COMPOSITION DES LOTS
- 6. UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS
- 7. CRITÈRES DE CHOIX DU PARTENAIRE
- 8. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION
- 9. CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

**ANNEXES** 



## INTRODUCTION

## FRANCE JUDO

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (FFJDA, ci-après désignée France Judo), fondée en 1946, est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique. Son siège social est situé au 21/25, avenue de la Porte de Châtillon 75014 Paris.

France Judo est présidée par Monsieur Stéphane NOMIS et dispose d'un Bureau Exécutif, d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale.

France Judo est une fédération agréée et délégataire au sens respectivement des articles L.131-8 et L.131-14 du Code du sport. En cela, elle est également délégataire des pouvoirs accordés par le Ministère des Sports pour les disciplines du judo, jujitsu, taïso, kendo, naginata, jodo, ïado, kyudo, chanbara, sumo ; ainsi que toute autre discipline qui lui serait déléguée dans le futur. Elle est par ailleurs membre de la Fédération Internationale de Judo.

Pour développer et organiser ses missions elle est représentée sur tout le territoire français à travers ses organes déconcentrés : ses ligues régionales et ses comités départementaux dotés de la personnalité morale.

France Judo est membre de la Fédération Internationale de Judo (FIJ). Les Équipes de France de Judo et de Para Judo participent donc aux événements organisés par la FIJ et ses Unions Continentales soit environ 30 compétitions par an, dont les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe, les Grand Slams et les Grand Prix.



## LE JUDO

## **UNE ÉCOLE DE LA VIE**

#### LE CODE MORAL DU JUDO

La politesse

Le courage

La sincérité

L'honneur

La modestie

Le respect

Le contrôle de soi

L'amitié



#### Une méthode d'éducation physique et morale

fondée au Japon par Jigoro Kano en 1882

Un sport moderne

qui respecte ses traditions inspirées des techniques de combat ancestrales des samouraïs

Plus qu'un sport, un art de vivre

un art, une discipline, un Code Moral qui permet d'appliquer au quotidien les valeurs apprises sur le tatami



#### **UNE FÉDÉRATION FORTE DU SPORT FRANÇAIS**

#### LA 5<sup>èME</sup> FÉDÉRATION OLYMPIQUE

**CLASSEMENT DES LICENCES EN 2023** 











530 000

1 2 3 4 **5** 

des licenciés sont des femmes

5 300 clubs affiliés, 18 ligues et 93 comités

**150 000** ceintures noires en France

**300 000** licenciés de moins de 11 ans

de français se rendent dans un dojo chaque année million

12
disciplines
associées

Judo Para-Judo Jiu-jitsu Jiu-jitsu brésilien Kendo Taïso Kyudo Sumo Sport Chanbara Naginata Jodo Iaïdo



## UNE ÉQUIPE DE FRANCE RAYONNANTE ET PERFORMANTE

#### LE JUDO, LE SPORT FRANCAIS N°1 À TOKYO 2020

\*source Bespon

- 1<sup>er</sup> sport français en nombres de médailles
- 10 médailles Olympiques et Paralympiques dont 2 d'or Clarisse Agbegnenou et par Équipe
- 1er au classement des sport français les plus vus aux JO 18 millions de personnes\*
- 1<sup>er</sup> sport français au nombre de retombées médiatiques
- + 2 porte-drapeaux : Clarisse Agbegnenou et Sandrine Martinet

60 médailles **olympiques** dont 16 d'or

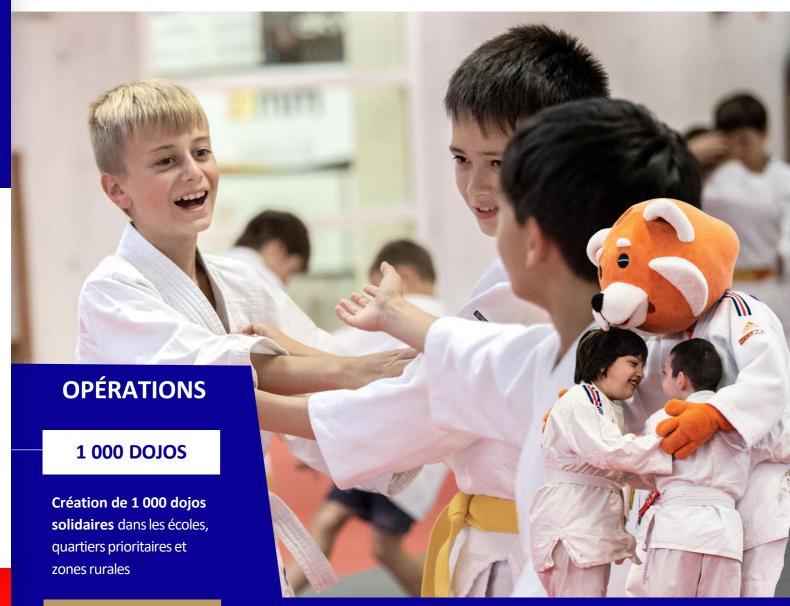
72 médailles **mondiales** dont 57 d'or







## UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE, INNOVANTE ET PROCHE DES TERRITOIRES



www.1000dojos.fr

#### **Judo Pro League**

Première ligue sportive professionnelle mixte en France, avec 13 franchises et déjà 2 saisons

judoproleague.com

## Itinéraire des champions

Tournée sportive et citoyenne des champions français, entre 10 et 20 étapes de 2 jours chaque année

www.itinerairedeschampions.fr

#### Kodomo

**Développement** de tout un univers de contenus et d'animations pour les enfants

www.clubkodomo.fr



## UNE FORTE COMMUNAUTÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX





+ 450 000 adresses qualifiées dans

la base de données

+ 1,5 million

de vues par an sur la chaîne Youtube





+179K



+104K



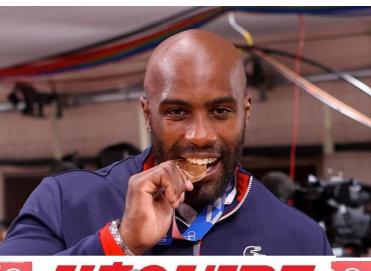
+42K



+9K



+106K







## LE PARIS GRAND SLAM, ÉVÉNEMENT VITRINE DU JUDO MONDIAL



## PARIS GRAND SLAM

Le plus prestigieux tournoi de judo au monde, chaque année à l'Accor Arena pendant 2 jours

+ 100 pays participants

**+ 600** judokas

**+ 25 000** spectateurs





## UN ENGAGEMENT SOCIAL, RESPONSABLE ET ENVIRONNEMENTAL

## UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ARTICULÉE AUTOUR DE 3 GRANDS AXES

La réduction de l'empreinte environnementale

L'utilité sociale du judo

La structuration durable de l'écosystème judo dans son ensemble





**1 000 DOJOS** 

**Para Judo** 

Itinéraire des Champions

Lutte contre les violences

Mixité du CA

Judogis éco-responsables

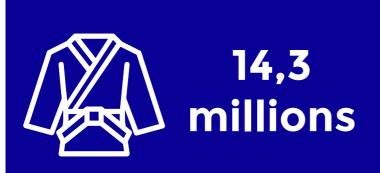
Pyramide de judogis

Plateforme de co-voiturage

Partenariat avec l'Établissement Français du Sang



## UN SPORT AYANT UNE BONNE IMAGE ET GÉNÉRATEUR DE VALEURS POSITIVES



Source : Baromètre Judo, Kantar Sport mai 2023

pour le Judo en général (27% des interrogés)

de Français 15+ déclarent avoir de l'intérêt



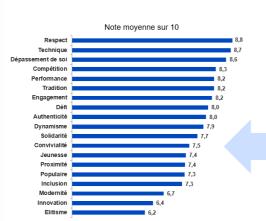
**75%** 



des Français 15+ ont une bonne image du Judo en général (dont 20% ont une très bonne image)

s'intéressent au Judo parce que c'est un sport qui permet à la France de gagner des médailles

- 1. Natation 76%
- 2. Judo 75%
- 3. Rugby / Athlétisme 74%



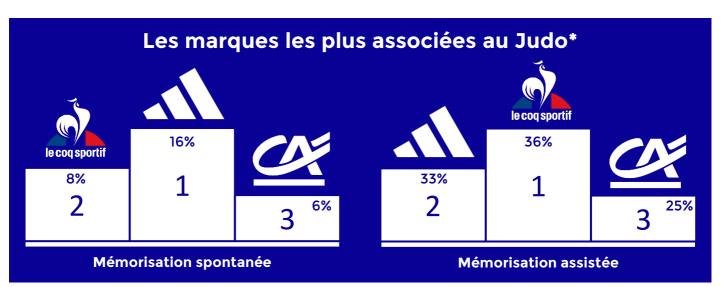
#### Les valeurs les plus associées au Judo

Respect

# Technique Dépassement de soi 2 3



### **DES PARTENAIRES MIS EN VALEUR DANS LES MÉDIAS**



\*Source : Baromètre Judo Kantar Sport mai 2023 (répondants : Français au moins un peu intéressés par le judo)



#### Retombées plurimédias en 2023\*\*



Valorisation financière : 3,7 M € Visibilité TV : 12h 02min



Valorisation financière : 0,7 M € Visibilité TV : 05h 29min

\*\*Source : Monitoring Kantar Sport en TV, Presse, Web et Réseaux Sociaux Événements concernés : Paris Grand Slam, Championnats du Monde, d'Europe individuels et par équipes



## DONNEUR D'ORDRE ET PÉRIMÈTRE DE LA CONSULTATION



## DONNEUR D'ORDRE ET PÉRIMÈTRE DE LA CONSULTATION

Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

21/25, avenue de la porte de Châtillon

75014 PARIS

Représentée par : Mr Stéphane NOMIS, Président

Téléphone: 01 40 52 16 78

Courriel: achats@ffjudo.com

Périmètre de la consultation : Mr Sébastien NOLESINI, Directeur

Général

Maître d'ouvrage et représentant technique : Mr Pierre-Julien

THIÉBAUT, Responsable Sponsoring



## **OBJET DE LA CONSULTATION**



## OBJET DE LA CONSULTATION

#### Contexte général

France Judo souhaite concéder, dans le cadre d'un contrat de partenariat, le droit de figurer en qualité d'équipementier sur les judogis et les tenues textiles des Équipes de France de Judo, de Para Judo et de Ju-Jitsu (ci-après dénommées « les Équipe de France ») et sur les judogis des franchises de Judo Pro League, ainsi que les droits marketing et de communication associés décrits ci-après, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

#### Décomposition en lots

France Judo a décidé de diviser cette consultation en 3 lots :

- Lot 1: Judogis, ceintures et produits techniques pour France Judo (Équipes de France, Conseil d'Administration, Cadres Techniques, Itinéraire des Champions)
- Lot 2: Textiles pour France Judo
- Lot 3: Judogis pour la Judo Pro League

Le listing exhaustif des produits correspondants aux différents lots est à lire en partie 5 – « Composition des Lots »

#### Principe d'exclusivité

Les droits relatifs aux lots de la présente consultation seront alloués au Partenaire à titre exclusif. Ainsi, pendant la durée de l'accord, France Judo s'engage à ne pas acheter et/ou utiliser les produits d'autres prestataires dans les catégories relatives à chacun des lots.



## **DROITS MARKETING**



#### 1. Signes distinctifs et dénominations officielles :

Le Partenaire exploitera et utilisera à sa convenance les appellations et logos suivants :

#### LOTS 1 & 2

- « Fournisseur Officiel de France Judo »
- « Equipementier Officiel de France Judo »
- « Fournisseur Officiel des Equipes de France de Judo / de Ju-jitsu / de Para Judo »
- « Fournisseur Officiel de l'Itinéraire des Champions »
- Logos de France Judo, France Para Judo et France Ju-jitsu
- Logos des Équipes de France
- Logo de l'Itinéraire des Champions
- Logo et image de Kodomo

#### LOT 3

- « Fournisseur Officiel de la Judo Pro League »
- « Equipementier Officiel de la Judo Pro League »
- Logos de la Judo Pro League

Ces appellations et logos, pourront être utilisées dans la communication interne et externe du Partenaire.

#### 2. Equipements

#### **LOTS 1 & 2**

France Judo s'engage à ce que les équipements, cités en partie 5 – « Composition des Lots », fournis par le Partenaire et sur lesquels figurera son logo, soient mis à disposition de l'ensemble des Équipes de France, dans la mesure où le Partenaire s'engage à fournir du matériel conforme à la réglementation de France Judo, de la Fédération Internationale de Judo (FIJ) et de la Fédération Internationale de Ju-jitsu.

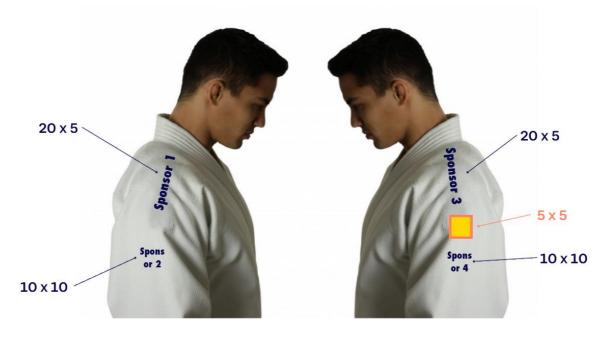
Cette mesure ne pourra ni s'appliquer lors des Jeux Olympiques ni lors des Jeux Européens.

Les Équipes de France, comprenant les athlètes et leurs encadrements, seront tenues de porter les équipements du Partenaire dans les situations citées en partie 6 – « Utilisation des équipements ».



#### LOT 1

En ce qui concerne les Équipes de France, le Conseil d'Administration, les Cadres techniques et l'Itinéraire des Champions, le logo du Partenaire sera visible sur une manche de la veste du judogi (cf schéma ci-dessous en jaune), la ceinture, le bas du pantalon ainsi que les accessoires utiles à la pratique du judo, para judo et ju-jitsu. L'emplacement et la dimension du logo répondront par ailleurs aux normes en vigueur du code sportif de France Judo et de la Fédération Internationale de Judo.



#### LOT 2

Le logo du Partenaire sera visible sur les tenues sportswear, protocole et d'entraînement des Équipes de France, les tenues du staff et des bénévoles du Paris Grand Slam.

#### LOT 3

France Judo s'engage à ce que les équipements, cités en partie 5 – « Composition des Lots », fournis par le Partenaire soient mis à disposition de l'ensemble des franchises de la Judo Pro League. Les athlètes et leurs encadrements seront tenus de porter les équipements du Partenaire dans les situations citées en partie 6 – « Utilisation des équipements ». Le logo du Partenaire sera visible sur une manche de la veste du judogi, la ceinture, le bas du pantalon ainsi que les accessoires utiles à la pratique du judo. L'emplacement et la dimension du logo répondront par ailleurs aux normes en vigueur du code sportif de la Judo Pro League.



#### 3. Supports de communication

#### **LOTS 1 & 2**

Le logo du Partenaire sera présent sur :

- Les communiqués de presse et dossiers de presse rédigés par France ludo
- Le site web officiel de France Judo
- Le bandeau en bas des emails envoyés par France Judo

France Judo s'engage à publier des contenus spécifiques au Partenaire sur son site web et ses réseaux sociaux, et à envoyer des messages commerciaux ciblés par email aux adresses contenus dans le fichier de ses licenciés (450 000 adresses qualifiées, dont 65 000 ayant « opt-in » pour recevoir de la prospection commerciale).

#### LOT 3

Le logo du Partenaire sera présent sur :

- Les communiqués de presse et dossiers de presse de la Judo Pro League
- Le site web officiel de la Judo Pro League

#### 4. Événementiel

#### LOTS 1, 2 & 3

Le Partenaire pourra utiliser les espaces événementiel du Dojo de Paris appartenant à France Judo pour des tournages, shootings photo, évènements sportif, médias ou à destination de ses collaborateurs.

France Judo offrira au Partenaire l'intervention d'un judoka (champion, entraîneur,...) pour des conventions, séminaires ou team-buildings sur le thème du judo.

Le Partenaire sera invité aux « Media Day » et Points Presse organisés par France Judo avant les grandes compétitions internationales (Lots 1 & 2) et avant le début de saison ou le Final 4 de la Judo Pro League (Lot 3).

France Judo fournira au PARTENAIRE des places pour assister à un entraînement d'athlètes de l'Équipe de France à l'INSEP ou au Dojo de Paris.



#### 5. Droits d'image

Les Représentations Collectives signifient les représentations et/ou reproductions, qu'elles soient fixes et/ou animées, en groupe et/ou en action, sur tout support et par tout moyen :

- de 4 judokas de l'Équipe de France au minimum, vêtus de la tenue officielle (judogi ou textile) comportant un logo et/ou une marque du Partenaire (Lots 1 & 2).
- de 4 judokas participant à la Judo Pro League au minimum, représentant des équipes différentes participant à la Judo Pro League et vêtus du judogi officiel de leurs équipes (Lot 3).

Le Partenaire pourra organiser des shootings photos et/ou vidéo avec les judokas de l'Equipe de France (Lots 1 & 2) ou participant à la Judo Pro League (Lot 3) afin de réaliser des Représentations Collectives. Ces judokas seront mis à disposition du Partenaire par France Judo lors des Media Day.

FRANCE JUDO donnera également accès au Partenaire à sa banque de Représentations Collectives de l'Equipe de France (Lots 1 & 2) et de la Judo Pro League (Lot 3) et concèdera au Partenaire un droit d'utilisation sur les dites Représentations Collectives.

L'utilisation individuelle de l'image des judokas concernés n'est pas comprise dans les Représentations Collectives et n'entre donc pas dans le périmètre desdites Représentations collectives. Ainsi, dans le cas où le Partenaire souhaiterait utiliser l'image individuelle de judokas de l'Equipe de France (Lots 1 & 2) ou participant à la Judo Pro League (Lot 3), il devra préalablement recevoir l'autorisation de ceux-ci.

#### LOT 3

Par ailleurs, France Judo concède au PARTENAIRE un droit d'utilisation des Signes Distinctifs des franchises participant à la Judo Pro League : logos, noms et judogis desdites équipes.

Le Partenaire s'engage à toujours utiliser ces Signes Distinctifs dans le cadre d'une rencontre de Judo Pro League en affichant les Signes Distinctifs des deux équipes concernées par la rencontre, sans que l'une d'entre elle ne soit davantage mise en valeur par rapport à l'autre et sans laisser penser qu'il est partenaire commercial et marketing d'une équipe participant à la Judo Pro League sans avoir reçu l'autorisation de celle-ci.



#### 6. Paris Grand Slam

#### **LOTS 1 & 2**

France Judo garantit au Partenaire:

- La présence de son logo sur l'affiche, le programme et le site internet officiels
- Un espace publicitaire sur les panneaux en bord de tatami et sur les supports multi-partenaires (fond de podium, panneaux interview,...)
- La diffusion d'une vidéo promotionnelle sur l'écran géant
- La possibilité de disposer gratuitement d'un stand commercial
- Des places en tribunes et des places VIP

Le Paris Judo Grand Slam est un événement de la Fédération Internationale de Judo (FIJ). A ce titre, les clauses du contrat entre la FIJ et France Judo stipulent que la visibilité de l'événement est répartie à 50% entre les deux parties. Aucune clause ne prévoit de ne pas mettre en concurrence les partenaires de la FIJ et ceux de France Judo. Dans ce cas, la FIJ se réserve le droit de faire figurer ses partenaires, notamment une marque d'équipements sportifs, concurrente au Partenaire.

#### 7. Championnats Nationaux

S'entendent par championnats nationaux :

- les championnats de France seniors 1<sup>ère</sup> division individuels et par équipes de clubs
- les championnats de France seniors 2<sup>ème</sup> division individuels et par équipes de clubs
- les championnats de France juniors individuels et par équipes de clubs
- les championnats de France cadets individuels et par équipes de clubs
- la coupe de France minimes individuelle et par équipes de départements
- les championnats de France vétérans, para judo, ju-jitsu et kata

#### **LOTS 1 & 2**

France Judo garantit au Partenaire:

- La présence de son logo sur l'affiche et le programme officiels
- Un espace publicitaire sur les panneaux en bord de tatami et sur les supports multi-partenaires (fond de podium, panneaux interview,...)
- La diffusion d'une vidéo promotionnelle sur l'écran géant le cas échéant
- La possibilité de disposer gratuitement d'un stand commercial
- Des places en tribunes et des places VIP.



#### 8. Itinéraire des Champions

#### **LOTS 1 & 2**

France Judo organise entre 10 et 20 fois par année civile une tournée évènementielle régionale dénommée « L'Itinéraire des Champions ». Il est convenu entre les Parties que les dates de cette tournée seront fixées au cours de la Saison et réparties équitablement sur le territoire national.

#### France Judo garantit au Partenaire:

- La présence de son logo sur l'affiche et le site officiel
- Un espace publicitaire sur les panneaux en bord de tatami et sur les supports multi-partenaires
- La diffusion d'une vidéo promotionnelle sur l'écran géant
- La possibilité de disposer gratuitement d'un stand commercial
- Des places au Grand Show avec les licenciés, et des invitations à la Soirée Influence avec les collectivités et les entreprises locales

#### 9. Kodomo

#### **LOTS 1 & 2**

Kodomo est la mascotte officielle de France Judo, qui a développé autour de lui un univers de contenus et d'animations pour les enfants. Cette mascotte est présente lors de tous les principaux événements organisés par France Judo.

France Judo garantit que Kodomo sera vêtu d'un judogi figurant le logo du Partenaire.

#### 10. Judo Pro League

#### LOTS 3

La Judo Pro League, organisée par France Judo, est la première ligue sportive professionnelle mixte en France. Elle réunit 13 franchises représentant les différents territoires français qui se disputent le titre de Champion de France de judo par équipes mixtes. Chaque rencontre oppose 10 judokas (5 hommes et 5 femmes) de chaque franchise répartis en catégories de poids. En 2023, lors de la saison 2, les 13 franchises participantes étaient réparties en poules, et après 34 soirées événementielles la compétition s'est conclue par un Final 4 au Dojo de Paris.

Le format de la compétition est susceptible d'évoluer au fil des saisons, notamment le nombre de franchises participantes et le nombre de rencontres.



France Judo garantit au Partenaire lors de chaque rencontre de Judo Pro League :

- La présence de son logo sur les judogis des judokas participants
- La présence de son logo sur les affiches et le site internet officiels
- Un espace publicitaire sur les panneaux en bord de tatami et sur les supports multi-partenaires (fond de podium, panneaux interview,...)
- · La diffusion d'une vidéo promotionnelle sur l'écran géant le cas échéant
- La possibilité de disposer gratuitement d'un stand commercial
- Des places en tribunes et des places VIP

#### 11. Boutique Officielle

#### LOTS 1, 2 et 3

France Judo a mis en place la boutique officielle France Judo. Les ventes se font sur le site Internet de la Boutique France Judo et sur les stands commerciaux que France Judo organiser lors de ses compétitions.

France Judo aura la possibilité de mettre en vente les produits du Partenaire à travers ce canal. Les produits en question pourront être vendus tels qu'achetés au Partenaire ou floqués des logos Équipe de France, France Judo, Judo Vétérans, Kodomo ou encore Judo Pro League.

France Judo bénéficiera d'un tarif avantageux, type Prix de Vente Revendeur pratiqué par le Partenaire auprès de ses autres distributeurs. Le produit de la vente sera encaissé par France Judo.

#### 12. Co-branding

#### LOTS 1, 2 et 3

France Judo et le Partenaire développeront ensemble une gamme de produits et d'équipements sur lesquels figureront des signes distinctifs de France Judo ou de la Judo Pro League.

Ces produits pourront être vendus par la Boutique France Judo mais aussi par le Partenaire et l'ensemble de ses revendeurs en France et à l'étranger. Pour chacune de ventes de ces produits le Partenaire reversera 20% de royalties à France Judo, calculées sur le montant HT des ventes.



#### 13. Pôle France

France Judo garantit au Partenaire que les Pôles France et structures nationales auront l'obligation de se fournir en judogis du Partenaire. Le port de ces équipements par les athlètes reste cependant facultatif.

La mention Pôle France, ou structure similaire, ne pourra être envisagée que sur des Judogis de la marque du Partenaire. Si le modèle du Pôle France actuel est amené à évoluer, les Parties s'engagent à se rencontrer afin de faire un avenant de contrat à ce sujet.

En septembre 2024 il y aura 6 Pôles France concernés par cette mesure : Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Orléans, Grenoble, Béthune et Rouen.

#### 14. Niveaux de Partenariat

France Judo a mis en place différents niveaux de partenariat, qui sont fonction de la contribution financière et matérielle de ses partenaires :

- Fournisseur Officiel: contribution d'au moins 100 K€ HT
- Partenaire Officiel: contribution d'au moins 300 K€ HT
- Partenaire Majeur: contribution d'au moins 800 K€ HT

Les droits marketing accordés au partenaire et énoncés précédemment sont donc variables selon la contribution de celui-ci.

#### Quelques exemples ci-dessous:

	Fournisseur Officiel	Partenaire Officiel	Partenaire Majeur
Logo sur les supports multi-partenaires	Rang 3	Rang 2	Rang 1
Nombre de grands panneaux bord tatami au Paris Grand Slam	1	2	3
Nombre de petits panneaux bord tatami au Paris Grand Slam	4	2	1
Minutes de visibilités LED bord tatami au Paris Grand Slam	10	20	35
Nombre de places tribunes par jour au Paris Grand Slam	10	85	170
Nombre de places VIP par jour au Paris Grand Slam	6	12	24
Nombre de contenus dédiés sur les réseaux sociaux* par an	1	3	5
Nombre d'emails dédiés* par an	1	2	4
Utilisation d'un espace du Dojo de Paris pendant une demi-journée* par an	1	1	2
Mise à disposition des judokas de l'Équipe de France hors Media Day*	0	1	1
Logo sur les visuels de composition et de résultats de l'Équipe de France	0	0	1
Bilans et études marketing en fin de saison	0	1	1

A noter qu'un partenariat avec la Judo Pro League (cf **Lot 3**) ne pourrait pas être valorisé à moins de 100 K€.



## DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE



## DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

En contrepartie des droits marketing précédemment énoncés, le Partenaire s'engage à :

- verser une contribution financière à France Judo (Lots 1, 2 & 3)
- verser des primes à la performance aux judokas de l'Équipe de France, notamment lors des Championnats du Monde et d'Europe Judo et Para Judo (Lot 1) et à ceux de la Judo Pro League (Lot 3)
- fournir à France Judo un crédit en équipements, cf partie 5 « Composition des Lots » (Lots 1, 2 & 3) et respecter les délais prévus lors de la commande desdits équipements
- faire floquer à ses frais les partenaires économiques de France Judo sur les judogis et les tenues textiles de l'Équipe de France (Lots 1 & 2) et les partenaires économiques des franchises de Judo Pro League sur les judogis de celles-ci (Lot 3)
- permettre à France Judo et aux franchises de Judo Pro League de commander des équipements supplémentaires, hors dotation, à un prix avantageux (type Prix de Vente Revendeur pratiqué par le Partenaire)
- offrir des remises commerciales sur la vente de ses équipements au Comité Directeur, salariés, clubs, ligues, comités et licenciés de France Judo
- respecter la réglementation et les normes en vigueur, présentes et à venir, notamment en matière de droit du travail et de droits de propriété intellectuelle
- traiter les données à caractère personnel conformément aux dispositions pertinentes du droit européen et du droit français sur la protection des données et ne pas enfreindre les dispositions pertinentes du règlement général sur la protection des données
- assurer une confidentialité totale de l'ensemble des informations collectées et de l'ensemble de ses réalisations pendant le déroulement de la consultation, à l'issue de celle-ci, et le cas échéant pendant et après la conclusion du contrat de partenariat
- faire ses meilleurs efforts pour déployer une politique sociale et écoresponsable : bilan carbone, démarches RSE, choix de prestataires engagés, respect des conditions de travail, prévention des atteintes à la probité.



## **COMPOSITION DES LOTS**



Les candidats sont invités à répondre à un ou plusieurs des lots cités ci-dessous. Un candidat pourra choisir de répondre à un seul des lots, à plusieurs lots ou à l'ensemble de ceux-ci. Dans le cas d'une réponse à plusieurs lots, celle-ci peut être indépendante (les offres faites pour chacun des lots sont indépendantes, avec par exemple deux participations numéraires distinctes) ou globale (une seule offre pour un ensemble de plusieurs lots, avec une seule participation numéraire).

#### 1. Lot 1: Judogis, ceintures et produits techniques pour France Judo:

#### Judogis Équipes de France de Judo et Para Judo – besoins <u>annuels</u>

Seniors Elite	Autres
50 judogis bleus 80 judogis blancs Modèles haut de gamme Choix entre coupe standard et sur-mesure	400 judogis bleus 400 judogis blancs Modèles Haut de gamme Pas de sur-mesure 100 ceintures noires 100 paires de zoories

La catégorie « Seniors Elite » sera distribuée principalement aux athlètes participant aux championnats d'Europe et du monde seniors.

Les judogis de compétition devront être fournis en blanc et en bleu, avec le logo Équipe de France sur la poitrine et les logos des partenaires intégrés, et être conformes à la réglementation de l'IJF.

Pour les caractéristiques techniques, merci de prendre connaissance des documents joints en annexe : Réglementation IJF de fabrication du judogi, Judogis rules – IJF, How to become a judogi supplier – IJF.

#### Exemple de calendrier de livraison:

Catégorie	Trimestre 1 Janvier à Mars	Trimestre 2 Avril à Juin	Trimestre 3 Juillet à Septembre	Trimestre 4 Octobre à Décembre
Seniors Elite		25/40	25/40	
Seniors	100/100			50/50
Juniors	40/40		40/40	
Cadets	40/40		40/40	
Para Judo	10/10	10/10		
Militaires	20/20	20/20		
Universitaires		20/20	10/10	



#### Judogis Équipes de France de Ju-Jitsu et Kata – besoins annuels

Ju-Jitsu Ne Waza	Ju-Jitsu Combat	Kata
<b>50 judogis blancs</b> Modèles standard spécifique Ne Waza	120 judogis blancs Modèles standard judo 120 gants de frappe 120 protections tibiales	<b>50 judogis blancs</b> Modèles standard judo

Les judogis ju-jitsu ne sont pas nécessairement semblables aux judogis judo, ils devront être conformes aux normes prévues pour le ju-jitsu. Les judogis devront être fournis en blanc et en bleu, avec le logo Équipe de France sur la poitrine et les logos des partenaires intégrés.

Calendrier de livraison échelonné selon les besoins et capacité de stockage.

#### Judogis de remplacement pour le Paris Grand Slam – besoins annuels

40 judogis blancs, 40 judogis bleus et 20 ceintures noires.

Les judogis de remplacement devront être fournis en blanc et en bleu, être conformes à la réglementation de l'IJF (cf documents en annexe), et être livrés en janvier.

#### Judogis élus et personnels France Judo – besoins <u>pour l'olympiade</u>

Conseil d'Administration			Communication		
<b>35 judogis blancs</b>	115 judogis blancs	<b>150 judogis blancs</b>	<b>60 judogis blancs</b>		
Modèles standard	Modèles standard	Modèles standard	Modèles standard		
judo	judo	judo	adultes et enfants		

Les judogis devront être fournis avec le logo France Judo sur la poitrine et les logos des partenaires intégrés (sauf pour les judogis communication). Livraison en début d'olympiade.

#### Judogis Itinéraire des Champions – besoins pour l'olympiade

60 judogis blancs adultes, 10 ceintures noires et 200 judogis enfants. 3 judogis très grande taille pour Kodomo.

Les judogis adultes devront être fournis avec les logos France Judo et Kodomo sur la poitrine et les logos des partenaires intégrés. Livraison en début d'olympiade.



#### 2. Lot 2: Textiles pour France Judo:

#### Produits tricolores « protocole » – besoins <u>annuels</u>

	T-shirt coton	Sweat	Survêtemet (haut+bas)	Short	Bas de jogging	Baskets/ Sneakers	Manteau	Vêtement de pluie
Seniors	300	140	150	100	100	110	120	100
Juniors	100	30	30	30	30	30	20	30
Cadets	100	30	30	30	30	30		30
Para Judo	20	20	20	20	20	30	20	20
Ju-Jitsu	100	70	100	50	50	60	60	70
Kata	30	30	30			30		
Staff	50	30	40	20	20	40	30	30
TOTAL	700	350	350	250	250	300	250	280

Les t-shirts, sweats, hauts de survêtement, manteaux et vêtements de pluie devront être fournis avec le logo Équipe de France et les logos des partenaires intégrés.

#### Produits techniques « entraînement » – besoins <u>annuels</u>

	T-shirt manches courtes	T-shirt manches longues	Lycra manches courtes	Lycra manches longues	Coupe -Vent	Short technique	Bonnet	Gants	Casquette	Chaussettes de sport	Chaussures running
Seniors	50	50	50	50	50	50	50	50		50	50
Para Judo	20	20	20	20	20	20	20	20	30	20	20
Ju-Jitsu	50	50	50	50	50	50	50	50		50	50
Staff	30	30	30	30	30	30	30	30		30	30
TOTAL	150	150	150	1510	150	150	150	150	30	150	150

Les t-shirts et coupe-vents devront être fournis avec le logo Équipe de France et les logos des partenaires intégrés (sauf pour les chaussures).



#### Produits sportswear / casual – besoins annuels

	T-shirt	Polo	Sweat /pull	Chemise	Short	Pantalon	Baskets/ Sneakers	Chaus settes	Gilet sans manches	Veste	Parka
Seniors	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Para Judo	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Staff	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Com/RP	30	30	30	10		10	30	30	30	10	
Direction	15	15	15	15		15	15	15	15	15	15
TOTAL	145	145	145	125	100	125	145	145	145	125	115

Les t-shirts, polos, sweats, gilets, vestes et parkas devront être fournis avec le logo Équipe de France et les logos des partenaires intégrés.

#### Produits techniques bagagerie – besoins annuels

300 sacs à dos, 50 sacs de sport, 200 sacs à roulette et 100 valises cabine.

#### Produits textiles pour bénévoles et staff Paris Grand Slam – besoins <u>annuels</u>

700 t-shirts, 250 vestes, 80 polos, 50 chemises et 50 baskets/sneakers.

Les t-shirts, vestes, polos et chemises devront être fournis avec le logo France Judo et les logos des partenaires intégrés, et livrés en janvier.

#### 3. Lot 3: Judogis pour la Judo Pro League:

12 équipes x 20 judogis blancs + 20 judogis bleus = 480 judogis

12 équipes x 20 ceintures noires = 240 ceintures noires

Les judogis de compétition devront être fournis en blanc et en bleu, avec les logos des équipes sur la poitrine et les logos des partenaires et de la Judo Pro League intégrés, être conformes à la réglementation de l'IJF, et être livrés début septembre.



## UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS



## — UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

#### 1. <u>Équipes de France :</u>

#### **LOTS 1 & 2**

Les manifestations ou regroupement pendant lesquels les membres de l'Équipe de France, judokas et staff inclus, sont tenus de porter les équipements du Partenaire, sont :

- Participation aux Championnats officiels, validée par le comité de sélection de France Judo, pour les catégories cadet(-te)s, juniors et seniors (voyage, site de compétition et points / conférences de presse): Championnats d'Europe individuels et par équipes, Championnats du monde individuels et par équipes
- Participation aux compétitions organisées par la Fédération Internationale de Judo: Grand Prix, Grand Slam et Masters (voyage, site de compétition et points / conférences de presse)
- Participation à l'Itinéraire des Champions ou toute autre action de représentation de l'Équipe de France sollicitée par France Judo
- Participation aux stages d'entraînement de l'Équipes de France (quand la sélection de celles-ci est connue et illustrée par une convocation)
- Lorsque les athlètes et leur encadrement sont sollicités aux conférences et points presse organisés par France Judo

Par ailleurs, pendant le Paris Grand Slam, l'Itinéraire des Champions ou encore les conférences de presse, le staff de France Judo et les bénévoles sont tenus de porter les équipements du Partenaire, à l'exception de ceux qui doivent être habillés en tenue de ville.

#### 2. Judo Pro League:

#### LOT 3

Les judokas des franchises participant à la Judo Pro League sont tenus de porter les équipements du Partenaire sur le site de compétition de toutes les rencontres de Judo Pro League mais aussi lors des conférences de presse ou toute autre action de représentation de leur franchise relative à la Judo Pro League.

Certaines franchises pourront refuser de porter l'équipementier de la Judo Pro League, auguel cas elles ne recevront pas de dotation du Partenaire.



## CRITÈRES DE CHOIX DU PARTENAIRE



## — CRITÈRES DE CHOIX

France Judo organise sa consultation selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire dans le respect des règles de la concurrence.

France Judo analysera et classera les offres remises par les équipementiers sur la base des critères définis dans la présente consultation.

Il est préalablement annoncé que le choix du Partenaire pour chacun des lors ne sera pas exclusivement effectué sur la base de son apport financier en numéraire même si celui-ci est de première importance.

Une attention toute particulière sera portée aux critères généraux suivants :

- Montants proposés en numéraire et en primes aux résultats sportifs
- Montants proposés en échange marchandise
- Qualité, valeur technique, esthétique et fonctionnelle des équipements
- Prix d'achat des équipements hors dotation
- Délais de livraison, logistique, adaptabilité et service après-vente
- Caractère innovant des équipements et prestations proposés
- Modèles de collaboration merchandising et licencing
- Activation marketing et communication (amplification du partenariat dans les médias et après de la communauté judo en général)
- Performance en matière sociale et de protection de l'environnement, notamment les certifications environnementales du Partenaire et les mesures de réduction de son empreinte carbone.

L'analyse des offres sera effectuée par le groupe de travail de France Judo.



## DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION



## DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

#### 1. Calendrier:

**Jeudi 23 mai 2024** : Publication de la consultation en accès libre sur le site Internet de France Judo <a href="www.ffjudo.com">www.ffjudo.com</a>. (rubrique la fédération, sous-rubrique consultation). Le dossier de consultation peut être retiré de manière anonyme sur le site de France Judo.

Publication également sur le réseau social LinkedIn.

Vendredi 21 juin 2024 à 12h00 : Date limite de remise des offres.

Les candidats devront impérativement et exclusivement envoyer leur offre réalisée par écrit et transmise par courrier électronique, à l'attention de Sophie BURGUES, Responsable Achats de France Judo : <a href="mailto:achats@ffjudo.com">achats@ffjudo.com</a>, en copie <a href="mailto:pierre-julien.thiebaut@ffjudo.com">pierre-julien.thiebaut@ffjudo.com</a>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00). Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des plis et sera donc rejeté.

Si un nouveau pli est transmis par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent sauf si le nouveau pli transmis est considéré "hors délai". Il y a donc lieu d'adresse une nouvelle offre complète et non un additif. A défaut, la seconde offre sera incomplète.

Aucun format électronique précis n'est exigé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats de base facilement exploitables.

**Juillet 2024**: Après avoir étudié les différents dossiers, France Judo informera les candidats de son choix final (ou déclarera la consultation infructueuse), par tout moyen écrit à sa convenance (courrier électronique ou courrier RAR) aux coordonnées communiquées par le candidat concerné dans son offre.

France Judo pourra consulter par écrit et auditionner les candidats ayant déposé une offre afin de se voir préciser certains éléments de celle-ci, d'envisager des variantes, de consolider la proposition du candidat. Un dialogue de compétitivité pourra être instauré entre les parties.



## DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

#### 2. Confidentialité:

Cette consultation est confidentielle. Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de réception du présent document de consultation, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de France Judo, directement ou indirectement, les documents, informations, connaissances ou savoir-faire concernant France Judo et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente consultation, à moins que lesdits documents, informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. Les candidats s'engagent également à l'égard de France Judo à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants éventuels la même obligation de confidentialité.

#### 3. Déclaration d'infructuosité:

Aucune règle ne saurait obliger France Judo à choisir un équipementier quelles que soient les propositions faites par les candidats. A ce titre, le Comité Exécutif de France Judo se réserve le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux. Un second tour pourra alors être organisé entre l'ensemble des candidats ayant répondu à la consultation ou non. Si à l'issue de second tour des négociations, les offres ne correspondaient pas aux souhaits de France Judo, celle-ci se réserve le droit de ne pas choisir d'équipementier.

#### 4. Conditions générales :

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par France Judo. Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation. France Judo pourra être amenée en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par France Judo, sous peine de rejet définitif de son dossier par cette dernière. France Judo ne sera pas tenue de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent document de consultation au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons. La prestation de chaque candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat de partenariat entre France Judo et ledit candidat. La présente consultation est soumise au droit français. Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures de la présente consultation fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. France Judo et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, la juridiction compétente sera saisie.



## CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE



## CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

Les dossiers de réponse sont entièrement rédigés en français et les prix sont donnés en euros hors taxes.

Le dossier devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Il devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du prestataire retenu.

#### 1. Présentation du Candidat :

Le dossier de présentation de chaque candidature comprend obligatoirement les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature comprenant :
  - nom ou raison sociale
  - forme juridique
  - domicile ou siège social
  - numéro de téléphone et de télécopie
  - adresse de courrier électronique
  - numéro d'immatriculation au registre national du commerce et des sociétés ou tout autre numéro d'enregistrement auprès d'un registre national
  - numéro SIREN et code d'activité économique principale
  - nom et fonction du mandataire social/représentant légal

#### un document :

- présentant les effectifs et ressources humaines globales du candidat
- comprenant une déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant équipements objets de la présente consultation réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
- indiquant son expérience et ses références dans la fourniture d'équipements au cours des 3 dernières années (noms des destinataires, contenu et étendue des missions, dates de réalisation, importance financière)
- attestant, à l'appui des attestations des organismes compétents, satisfaire à toutes ses obligations légales, se conformer à la réglementation et à la législation du travail et être à jour des versements URSSAF
- retraçant l'engagement de respecter scrupuleusement la législation sur le travail dissimulé et notamment de ne pas contrevenir aux dispositions des articles L. 8221-1, L. 8221-3 et L. 8221-5 du Code du travail.



## CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

- un extrait Kbis de moins de 3 mois
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- une attestation d'assurance responsabilité civile, y compris professionnelle, pour son activité et celle de ses préposés.

France Judo a adopté un Protocole de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) que les candidats devront signer (voir PJ), accompagné des attestations suivantes :

- Attestation URSSAF (moins de 6 mois)
- Attestation fiscale (moins de 6 mois)
- Attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité
- Attestation conformité reach signée par le candidat (voir PJ)
- Attestation droit du travail signée par le candidat (voir PJ)
- Attestation déclaration fiscale signée par le candidat (voir PJ)
- Protocole RSE signé par le candidat (voir PJ)

et de tous documents, certifications ou projets relatifs à l'impact social et environnemental du Partenaire.

#### 2. Réponse à la consultation :

Le dossier de réponse à la consultation comprend obligatoirement les informations suivantes, pour chacun des lots ou de manière globale :

- Montant proposé en numéraire
- Primes à la performance offertes aux judokas
- Volume et valeurs des équipements proposés en échange marchandise (sous forme de tableau), avec des précisions sur leur fabrication, leur qualité et leurs caractéristiques techniques, esthétiques et fonctionnelles
- Délais de livraison, organisation logistique, capacité d'adaptabilité et service après-vente
- Prix et process d'achat des équipements hors dotation
- Modèles de collaboration merchandising et licencing
- Propositions d'activation marketing et communication (amplification du partenariat dans les médias et après de la communauté judo en général)
- Proposition d'actions sociales et environnementales en lien avec le partenariat.



## **ANNEXES**





## **—** ANNEXES

#### 1. Judogis:

- Réglementation IJF de fabrication du judogi
- Judogis rules IJF
- How to become a judogi supplier IJF

#### 2. Attestations et protocole RSE :

- Attestation conformité reach
- Attestation droit du travail
- Attestation déclaration fiscale
- Protocole RSE



www.ffjudo.com